

1. *Débitrice:* **STIRLINGTON S.A.**, rue Pestalozzi 7,
1202 Genève
2. *Remarques:* Notification
Commination de faillite No 02 246 736 V poursuite ordinaire
A: STIRLINGTON S.A.
dernière adresse connue: rue Pestalozzi 7, 1202 Genève
Plus d'activité et plus d'organe responsable inscrit au Registre du commerce de Genève (art. 66 al. 4 ch. 1 LP), débitrice
A la requête de: Grimm Frères S.A., Av. des Morgines 26, 1213 Petit-Lancy, créancière
Requiert paiement de: CHF 3'390.- plus intérêts à 5 % dès le 27.08.2001
ainsi que les frais du commandement de payer et de la commination de faillite de CHF 130.- et du coût de la présente publication.
Titre et date de la créance, cause de l'obligation: facture No 402251 du 27.08.2001
Délai de paiement: 30 jours
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer à vous notifié le 08.01.2003, vous êtes menacée de faillite:
Si la créance ci-dessus et les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les trente jours de la notification du présent acte, non compris les frais de l'Office des poursuites en CHF 80.- et le coût de la présente publication, la créancière aura le droit de requérir contre vous la faillite.
Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, vous pouvez, dans les dix jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la poursuite, porter plainte au Conseil de surveillance.
Vous avez d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente, l'octroi d'un sursis concordataire.
Pour tout renseignement, tél. 022 3270733 / 29.30
Office des poursuites - 1211 Genève 3
Genève, le 30 avril 2003
Le préposé: O. Chollet

Office des Poursuites
1211 Genève 3

(00966766)